



## ARRETE n°2022.09\_02

portant nomination et délégation de fonctions à

Mr GERMAIN Gilles, *conseiller municipal délégué*

Le Maire de la commune de VALDALLIERE,

**Vu** l'arrêté du 13 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de VALDALLIERE

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment, les articles L2122-17 et L2122-18,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et plus particulièrement son article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de « déléguer par arrêté une partie de des fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal »,

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-260526** en date du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Frédéric BROGNIART en qualité de Maire de la commune de Valdallière,

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-030633** en date du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs conférée au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales,

**Considérant** que pour tenir compte de la charge importante de travail incombant aux élus locaux, sur la base de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de fonction résultant d'un arrêté municipal peut être effectuée aux profits des Conseillers Municipaux,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : M. Gilles GERMAIN, conseiller municipal de VALDALLIERE est nommé conseiller municipal délégué **aux travaux d'aménagement de bourgs**.

**ARTICLE 2** : Cette délégation prend effet à la date du 5 septembre 2022 pour la durée de l'exercice des fonctions. Le paiement des indemnités de fonctions interviendra à compter de cette même date.

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Gilles GERMAIN.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à VALDALLIERE, Le 19 septembre 2022

Le conseiller municipal  
Gilles GERMAIN

Le Maire de VALDALLIERE  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20220919-2022-09-02-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

